



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Outils de médiation du patrimoine, programme 2013

DEL-2013-042

Numéro de la délibération : 2013/042

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/04/2013

Date de convocation du conseil : 28/03/2013

Date d'affichage de la convocation : 28/03/2013

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Jean-Paul JARNO par Mme Martine PIERRE, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Sylviane LE PAVEC par M. Alain LE MAPIHAN, M. Yvon PÉRESSE par Mme Nicole ROUILLARD.

Était absente : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ.

Outils de médiation du patrimoine, programme 2013

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

1- Circuits d'interprétation du patrimoine

Depuis 2005, la commune a mis en place une série de panneaux d'interprétation du patrimoine répartis comme suit :

- deux circuits fermés faisables à pied en centre-ville (circuit « Napoléonville » et circuit « vieille ville ») ;
- un circuit ouvert de panneaux complémentaires mettant en valeur des sites n'appartenant pas aux périodes traitées par les deux circuits précédents et/ou situés hors centre-ville.

En complément des panneaux d'interprétation des deux circuits fermés, ont également été réalisés une série de livrets d'accompagnement à la visite, pour adultes et pour enfants, disponibles en plusieurs langues.

Afin de permettre aux Pontivyens et aux touristes de continuer à découvrir de manière efficiente le patrimoine de la commune, les opérations suivantes seront réalisées en 2013 :

- circuit ouvert : création de deux nouveaux panneaux d'interprétation (chapelle Notre-Dame de la Houssaye et monument funéraire du square Lenglier) ;
- circuits fermés :
 - réfection de deux panneaux récemment vandalisés ;
 - réimpression du livret-jeu du circuit vieille ville en français.

2- Château des Rohan

Édifice le plus visité de Pontivy, le château des Rohan dispose aujourd'hui d'un petit guide de visite édité en français, anglais, breton et allemand permettant au visiteur de découvrir l'histoire et l'architecture du monument.

La version anglaise est aujourd'hui épuisée. Les recherches historiques récentes ayant permis d'actualiser les connaissances sur le monument, une réimpression intégrant ces nouvelles données sera réalisée en 2013.

En outre, depuis 2008, trois salles du rez-de-chaussée du château ont été aménagées pour présenter l'œuvre du sculpteur Gaston Schweitzer (Montreuil-sous-Bois, 1879 – Paris, 1962). Si des panneaux explicatifs permettent au visiteur français de mieux appréhender l'œuvre du sculpteur, le manque de place n'avait pas permis, en 2008, d'y faire figurer des traductions à destination du public non francophone.

Afin de rendre l'exposition Gaston Schweitzer accessible aux visiteurs non francophones, une partie des textes des panneaux sera traduite en anglais et mise à disposition sous forme de livret à l'accueil du château.

Le montant prévisionnel global de ces opérations s'élève à 6144,48 € HT.
En tant que membre des Cités d'art de Bretagne, la ville de Pontivy peut bénéficier d'une subvention du conseil régional (30 % du montant prévisionnel HT).

Nous vous proposons :

- d'accepter ces travaux ;
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 avril 2013

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**